

Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis n° 12/2015

Objet du préavis :

Remplacement de deux véhicules pour le service des Infrastructures :

- un pour le secteur de l'assainissement ;
- un pour le secteur des eaux.

Au Conseil Communal
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission chargée de l'étude du préavis n° 12/2015 s'est réunie une seule fois le mardi 2 juin 2015 et était composée de :

- Monsieur Raymond Maendly
- Monsieur Roland Bucher (en remplacement de M. François Doudin)
- Monsieur Valerio Lanni
- Monsieur Frédéric Roulin
- Monsieur Nicolas Schmid
- Monsieur Juan Carlos Regadera
- Madame Sarah Gavillet, confirmée en qualité de présidente-rapporteur.

En cours de séance, Monsieur le Municipal André Jomini nous a rejoints afin de nous apporter quelques compléments d'information et de répondre à quelques questions des Commissaires. Nous le remercions pour sa disponibilité.

Il s'agit d'un renouvellement et d'une adaptation aux besoins du parc de véhicules des divers secteurs d'exploitation. A l'heure actuelle le secteur de l'assainissement possède un utilitaire de travail de marque Nissan (mis en circulation il y a plus de 24 ans, avec aujourd'hui 130'000 km au compteur). L'expertise est prévue pour cette année 2015. Les coûts de remise à niveau pour cette expertise seraient prohibitifs pour un résultat aléatoire en termes d'usage. Ce véhicule est équipé de moyens techniques spéciaux et se trouve être le seul à disposer de ces derniers dans le parc de véhicules actuellement à disposition. Le 2^e véhicule est un Renault Kangoo 4x4 (mis en circulation il y a 13 ans, avec aujourd'hui 99'000 km au compteur). L'expertise est prévue pour le début de l'année 2016. La liste qui nous a été

transmise en annexe du préavis détaillant les réparations réalisées ces dernières années confirme que ce véhicule arrive en bout de course.

En règle générale, tous les véhicules à renouveler durant l'année sont regroupés dans un seul préavis. M. le Municipal André Jomini confirme à la Commission qu'il s'agit bien là des deux seuls véhicules qui seront changés cette année, tous secteurs confondus.

La Commission s'est interrogée sur plusieurs points. En premier lieu, sur le fait que dans l'une des offres, un rabais Euro était mentionné mais que, dans l'autre, il n'y en avait pas. Suite à cette première réflexion, la Commission s'est aperçue que les offres (en annexes du préavis) n'étaient plus valables au niveau de la date, l'une d'elle, celle d'Autonova, remontant même au 15.01.2014. La Commission ne pouvant pas se prononcer sur le préavis dans les conditions précitées, une requête a été présentée à M. le Municipal André Jomini, à savoir que la Commission puisse disposer d'offres actualisées. Outre le problème de l'actualisation des prix, les garanties et services n'étaient pas mentionnées dans celles qui nous ont été soumises. Le jour suivant la séance, nous avons reçu deux nouvelles offres, valables et complètes. Les prix actualisés n'étaient que peu modifiés, et tous deux dans un sens favorable. Dès lors, la Commission n'a pas jugé nécessaire d'amender formellement les conclusions du préavis (différence totale de – CHF 1'140.--).

La Commission a aussi remarqué que les anciens véhicules seraient remplacés, pour l'un par un véhicule de la même marque et pour l'autre par celui d'une autre marque. Nous avons reçu l'information, que pour celui qui changeait de marque le modèle souhaité n'était plus produit en 4x4 chez Renault. Il semble par ailleurs notoire que la marque Nissan fait référence pour le deuxième véhicule à remplacer. Nous relevons positivement que les véhicules proviennent de deux garages différents de la place de Payerne, ce qui témoigne du souci de faire vivre nos commerçants locaux.

Néanmoins, la Commission fait observer qu'il serait souhaitable pour l'avenir de transmettre, avec des préavis analogues, des offres comparatives pour chaque remplacement de véhicule, ou, cas échéant à défaut, de s'en expliquer. Ce mode de faire permettrait aux commissaires d'exprimer librement leurs préférences en faisant valoir leurs expériences personnelles, tout en évitant le sentiment quelque peu frustrant de se voir imposer les choix préalables de l'Administration.

En conclusion, la Commission se prononce favorablement sur les conclusions de ce préavis. Il s'agit de voter sur des outils de travail estimés importants pour les collaborateurs des secteurs de l'assainissement et de l'eau. Au vu des explications et informations relatées ci-dessus, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- Vu** le préavis n° 12/2015 de la Municipalité du 13 mai 2015 ;
- Ouï** le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire ;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

- Article 1 :** d'autoriser la Municipalité à remplacer le véhicule du secteur de l'assainissement tel que décrit dans le présent préavis pour un montant de Fr. 37'000.— (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ;
- Article 2 :** d'autoriser de la Municipalité à remplacer le véhicule de secteur des eaux tel que décrit dans le présent préavis pour un montant de Fr. 34'000.— (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ;
- Article 3 :** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 71'000.— (TTC) (37'000. — + Fr. 34'000.—), par les fonds disponibles en trésoreries ;
- Article 4 :** d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan, chapitre « Egouts-épurations » le montant de Fr. 37'000.— (TTC) relatif à l'achat du véhicule du secteur de l'assainissement, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, et de l'amortir sur une durée de 5 ans ;
- Article 5 :** d'autoriser la Municipalité à amortir le véhicules d'exploitation de secteur des eaux soit Fr. 34'000.—, montant dont il aura lieu de récupérer la TVA, par un prélèvement sur le fonds de renouvellement et de rénovation compte n° 9.281.800, « Service des eaux – véhicules ».

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la Commission

Sarah Gavillet
Présidente-rapporteur